

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 10**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 Septembre 2017**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

---

**OBJET**

Action "Suivi socioprofessionnel et orientation des publics présentant des problématiques de santé" : convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et le Groupe d'Etude et de Traitement de la lombo Sciatique (GETS)

---

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction de l'Insertion  
0413317377**

## PRESENTATION

Le Département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle.

La loi précise que chaque bénéficiaire du Revenu Solidarité Active (BRSA) a droit à un accompagnement social et/ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi.

Le Conseil départemental finance dans son Programme Départemental d'Insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures mais aussi aux résultats obtenus.

La demande présentée dans ce rapport ressort de cette politique obligatoire.

Elle est portée par l'Association Groupe Etude et Traitement de la lombo Sciatique (G.E.T.S).

L'action relève de l'accompagnement socioprofessionnel.

Il s'agit d'un renouvellement d'action.

## OBJET DU RAPPORT

L'Association Groupe Etude et Traitement de la lombo Sciatique (G.E.T.S) propose l'action « **Suivi socioprofessionnel et orientation des publics présentant des problématiques de santé** » en direction de 75 bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (BRSA).

Cette action s'étend à l'échelle départementale.

L'action propose un accompagnement et un suivi personnalisé incluant un bilan médical spécifique favorisant l'orientation des personnes vers les actions et les dispositifs adaptés.

En effet, les pathologies lombaires lourdes et/ou chroniques sont porteuses de gênes fonctionnelles et de handicaps constituant un frein reconnu à la reprise d'une activité professionnelle et d'une insertion sociale.

Une mauvaise identification des capacités physiques du bénéficiaire peut engendrer des erreurs d'orientation professionnelle, voire des échecs au sein des parcours de réinsertion.

Le suivi des bénéficiaires dans leurs parcours se déroule en 5 phases distinctes :

- 1) diagnostic et orientation vers l'action par le médecin des pôles d'insertion départementaux ;
- 2) élaboration d'un bilan capacité physique auprès d'un chirurgien expert du centre Phocéa et éventuellement pratique d'examen para-cliniques complémentaires tels que IRM, scanner, EMG, radiographies dynamiques ;

- 3) suivi du BRSA par le chargé d'insertion, suivi de l'assiduité et de la régularité du BRSA, aide dans la rédaction des courriers, montage d'un dossier auprès de la MDPH selon l'avis médical ;
- 4) évaluation des procédures de suivi socioprofessionnel en concertation avec les partenaires identifiés ;
- 5) lien avec le médecin traitant et réorientation thérapeutique le cas échéant.

La demande d'augmentation du nombre de personnes suivies, de 50 personnes à 75 personnes, est tout à fait justifiée étant donné le nombre de personnes suivies l'an dernier (90) et le nombre de personnes suivies pour l'instant en 7 mois qui s'élève à 76.

Une augmentation de la subvention est donc demandée afin de pouvoir engager un(e) chargé(e) d'insertion supplémentaire.

### **En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment :**

#### **Bilan final de l'activité du 20 juillet 2015 au 19 juillet 2016 :**

##### **90 personnes ont été suivies :**

- 36 personnes sont toujours en cours de bilan ;
- 5 personnes ont effectué une demande de RTH (Reconnaissance Travailleur Handicapé) ;
- 10 personnes RTH sont en pré orientation ;
- 8 personnes RTH sont entrées en formation ;
- 7 personnes RTH ont été orientées vers un CAP emploi, SAVS, SAMSAH ;
- 6 personnes ont été orientées vers Pôle Emploi car RTH non justifiée ;
- 8 personnes ont terminé leur bilan et sont en réorientation pour autre pathologie ;
- 5 personnes ont un parcours différé pour cause de soins.

#### **Bilan intermédiaire de l'activité du 20 juillet 2016 au 16 mars 2017 :**

##### **76 personnes sont déjà incluses dans le dispositif :**

- 37 personnes sont en cours de bilan ;
- 7 personnes ont effectué une demande de RTH (Reconnaissance Travailleur Handicapé) ;
- 9 personnes RTH sont en pré orientation ;
- 4 personnes RTH ont été orientées vers un Cap Emploi ;
- 3 personnes orientées vers Pôle Emploi car RTH non justifiée ;
- 3 personnes sont en réorientations thérapeutiques ;
- 5 personnes ont été réorientées vers le dispositif RSA santé.

En conséquence les résultats de l'action sont satisfaisants.

Aussi, il est proposé de renouveler cette action **du 20 juillet 2017 au 19 juillet 2018**, avec de nouveaux objectifs et un financement revus à la hausse par rapport au conventionnement précédent.

## PROPOSITIONS ET FINANCEMENT

Il est proposé de financer l'action à hauteur de **47.400,00 €** selon la proposition énoncée dans le tableau ci-après :

|   |  |                |   |   |
|---|--|----------------|---|---|
| <p><b>Association</b><br/><b>Groupe Etude et Traitement de la Lombosciatique (GETS)</b></p> <p><b>Statut</b> : association</p> <p><b>Adresse</b> :<br/>Centre Phocéa<br/>Institut d'Etude et de traitement des maladies vertébrales<br/>14, Boulevard Ganay<br/>13009Marseille</p> <p><b>Président</b> :<br/>Monsieur Jean-Jacques BRONSARD</p> | <p><b>Action « Suivi socioprofessionnel et orientation des publics présentant des problématiques de santé »</b></p> <p>20/07/2017<br/>au<br/>19/07/2018</p> <p>Département</p> | <p>75 BRSA</p> | <p><b>Montant total de l'action</b> 56.364,00 €</p> <p><b>Montant accordé Année 2016</b><br/>31.600,00 €</p> <p><b>Montant proposé Année 2017</b> : 47.400,00 €</p> <p><b>Cofinancements :</b><br/>FSE : 3.268,00 €</p> <p><b>Autofinancements :</b><br/>5.695,00 €</p> | <p>2017.4/36</p> <p>N° INS-000792</p> <p>CTD du<br/>05/05/2017</p> <p><b>Renouvellement de la convention 2016</b></p> |
|---|--|----------------|---|---|

## CONCLUSION

Cette dépense d'un montant total de 47.400,00 € sera imputée au chapitre 017 du budget départemental.

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

